Après Mediapart, France Info découvre de nouvelles remises illégales dont la campagne Macron aurait bénéficié (MàJ VIDÉO)

08/06/2018 à 12h05



MàJ 08/06/2018

«De nouvelles révélations sur les comptes de campagne du candidat Macron. Selon Radio France, des rabais conséquents auraient échappé à la vigilance des contrôleurs. L'actuel président aurait par exemple obtenu une ristourne de 75% sur la location du théâtre Antoine, propriété d'un soutien. Les Républicains réclament un réexamen de ses comptes, et la France Insoumise une enquête judiciaire.»
– France 2, 7 juin 2018, 20h00

MàJ 07/06/2018

Emmanuel Macron a bénéficié d'importantes ristournes pendant sa campagne, et pas seulement de la société GL Events. La Commission des comptes de campagne semble être passée à côté de factures potentiellement litigieuses, ainsi que le révèle franceinfo.

Des entreprises ont bien cassé les prix pour se mettre au service d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. Mediapart et Le Monde ont déjà révélé que certaines remises

accordées au candidat d'En Marche ont attiré l'attention de la Commission nationale des comptes de campagne (CNCCFP), qui, après examen, a finalement jugé que ces ristournes étaient "normales et régulières". **Cependant, l'enquête de la cellule investigation de franceinfo montre que ce ne sont pas les seules conditions avantageuses dont a bénéficié Emmanuel Macron. Certains rabais conséquents ont échappé à la vigilance de l'autorité de contrôle.**

(…)

Ce soir-là, le théâtre Antoine a été facturé 3 000 euros au candidat Emmanuel Macron. Un mois plus tôt, à Bobino, c'était le même tarif. Des prix très inférieurs à ceux habituellement pratiqués par la société de Jean-Marc Dumontet. Pour le vérifier, il suffit de consulter des sites spécialisés. Avec les options obligatoires, le tarif de base de la location de la salle avoisine les 13 000 euros TTC. Nous avons appelé directement JMD Prod pour obtenir un devis pour un événement du même format qu'un des meetings d'Emmanuel Macron. Au téléphone, un responsable de Bobino annonce : "On va partir sur du 11 000 euros hors taxes (13 000 euros TTC). Après si vous voulez de la vidéo-projection ou des machins comme ça, ce sera en supplément". **L'équipe de campagne d'Emmanuel Macron a donc obtenu un tarif au minimum 75% moins cher que ce qui nous est annoncé.**

Le tarif n'est pas la seule chose intrigante dans ces factures. Elles sont aussi étonnamment succinctes, s'agissant de la location de salles de 700 places.
Aucune mention n'est faite des prestations "obligatoires" comme l'éclairage, la régie son, la sécurité incendie, etc. **"Cela paraît invraisemblable de présenter des factures aussi peu précises"** s'étonne un proche d'un autre candidat à la présidentielle à qui nous avons présenté le document. La Commission des comptes de campagne n'a cependant pas tiqué et a validé ces deux factures.

Joint au téléphone, **le propriétaire des théâtres, Jean-Marc Dumontet affirme qu'En Marche a surtout bien négocié** : "Ils m'avaient bloqué plusieurs dates. J'avais un peu râlé. Finalement ils sont revenus vers moi à la dernière minute, au moment où ils pouvaient négocier." **Pourtant, dans un mail issu des "Macron Leaks" (cette fuite de plus de 100 000 mails de l'équipe de campagne Macron), Jean-Marc Dumontet semble plutôt arrangeant avec l'équipe du candidat.**
(…)
Salle de concert située dans le nord-est de Paris, mi-bobo, mi-populaire, la Bellevilloise est aussi devenue ces dernières années un lieu très prisé des politiques de gauche comme de droite.(…)
D'abord, Emmanuel Macron a bénéficié d'un tarif nettement plus avantageux que Benoît Hamon. Le 20 mars 2017, le candidat socialiste a lui aussi posé ses valises à La Bellevilloise pour une soirée assez similaire, à quelques détails près, à celle organisée par l'équipe Macron. Montant de la facture : 4 838,40 euros. Non seulement Benoît Hamon ne s'est pas vu offrir les "packs son et vidéo" comme Emmanuel Macron, mais il a tout payé plus cher : le service d'ordre, le personnel et surtout la location "brute" de la salle. Facturée 2 580 euros au candidat PS, elle n'a coûté que 200 euros (hors taxes) à son rival d'En Marche.
(…)
Ce scénario semble s'être joué de nouveau à la Maison de la Mutualité à Paris. Emmanuel Macron y a bénéficié de conditions qu'aucun autre candidat n'a obtenues de la part de GL Events, le gestionnaire de la salle. Nos confrères de Mediapart l'ont déjà largement raconté : le numéro un français de l'événementiel a accordé une remise globale de l'ordre de 26% sur le total de la facture émise après le meeting du candidat Macron le 12 juillet 2016. Ni François Fillon le 14 janvier 2017, ni Benoît Hamon le 5 février 2017 n'ont obtenu les mêmes niveaux de remise. Pour sa défense, le groupe lyonnais a notamment expliqué qu'il s'agissait là d'une "remise usuelle en période estivale à Paris par les gestionnaires de sites

événementiels, dans un contexte de concurrence très forte et de faible activité pendant la période d'été". Encore une fois, cette explication semble avoir satisfait la Commission des comptes de campagne qui n'a pas demandé plus de précisions.
(…)
Lyon : promo sur la péniche avec Gérard Collomb
(…)
Eurydice : grands spectacles, grosses ristournes
(…)
NationBuilder : quand la ristourne devient un argument commercial
(…)
Le coup de pouce commercial d'un proche de la campagne
(…)

Quelles conséquences ?

Selon notre enquête, certains fournisseurs semblent bien avoir accordé des conditions commerciales exceptionnelles au candidat Macron. L'article L52-8 du code électoral est pourtant clair : "Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués."

Cela dit, même si des irrégularités étaient aujourd'hui constatées, elles ne peuvent pas remettre en cause le scrutin si l'on croit Romain Rambaud, professeur de droit public et membre de l'observatoire de l'éthique publique : "Il n'est pas prévu dans la loi de 1962 qui régit l'élection présidentielle, de recours d'un tiers contre la décision de validation de la Commission des comptes de campagne. Par ailleurs, l'immunité du président de la République limite la possibilité d'une instruction, mais l'enquête peut avoir lieu autour du président. Son parti, son équipe de campagne, les entreprises

prestataires peuvent tout à fait être concernés par une enquête judiciaire.” Le code électoral prévoit des sanctions pénales pour les personnes morales (entreprises, associations…) qui auraient accordé des dons, sous quelque forme que ce soit, à un candidat.

“Adressez-vous à la Commission des comptes”

Emmanuel Macron n’a pas répondu aux 38 questions que nous lui avons adressées sur le financement de sa campagne. Par courriel, l’Elysée nous a néanmoins fait cette réponse : **“Les comptes de campagne du candidat Emmanuel Macron ont été validés par les autorités compétentes en la matière. Pour toutes questions, nous vous invitons à vous rapprocher de la Commission nationale des comptes de campagne ou de la République en Marche.** Nous ne souhaitons pas faire d’autres commentaires.”

Sollicité, le mouvement En Marche dirigé par Christophe Castaner, nous a également invités à nous tourner vers la Commission des comptes de campagne. En précisant qu’il avait déjà publié un communiqué sur le sujet. Cédric O., trésorier de la campagne d’Emmanuel Macron, aujourd’hui en poste à l’Elysée, ne nous a pas répondu. La CNCCFP a répondu à certaines de nos interrogations. Tout en précisant que le délai légal dont elle disposait pour statuer sur les comptes était “écoulé”. Et qu’elle n’a “plus compétence pour rouvrir a posteriori le dossier.” Fermez le ban.

France Info

28/04/2018

«Mediapart affirme qu’Emmanuel Macron a bénéficié de remises dans le cadre de sa campagne présidentielle, un procédé illégal qui aurait dû conduire à son inéligibilité selon certains parlementaires. Olivier Ginon de GL Events serait à

l’origine de ces gestes commerciaux.»
— RT France, 28 avril 2018, 18h17